



Accuser de vol dans un magasin de chaussure

Par **lilirose69100**, le **22/01/2010** à **19:59**

Aujourd'hui j'ai été faire les soldes au hall des chaussures, et j'ai essayé plusieurs paires de prix différents. Je finis donc par en choisir une et je vais en caisse pour la régler. La caissière prend donc mes chaussures et applique la réduction de 50%. Je lui fais donc un chèque de 22 euros.

En sortant du magasin le vigile m'interpelle pour vérifier mes chaussures. Je lui confie donc mon sac et me dit " Tu as tenté de voler des chaussures plus cher que ce que tu as payé en changeant les chaussures de boîtes" et me demande de le suivre.

J'ai eu alors donc le réflexe de lui dire un voleur c'est celui qui prend un article et sort du magasin sans le régler, chose que je n'ai pas faite. Je lui explique que j'ai essayé plusieurs paires de chaussures dans le magasin chose qui est vérifiable sur sa vidéo surveillance et demande alors à la voir pour voir si effectivement j'ai tenté de "voler" ces chaussures. Le vigile et responsable du magasin refuse en me disant qu'il ne pouvait pas le voir.

J'explique alors au responsable du magasin que par inadvertance j'ai interverti ces chaussures sans fait intentionnel et que je souhaite en régler la différence soit 44 euros au lieu de 22 euros. Je devais donc faire un chèque en complément de 22 euros.

Le vigile qui souhaitait m'impressionner me dit alors moi si j'étais patron du magasin je t'en ferais payer le double. Je le regarde et lui dit quel est l'article du code pénal qui régit cette règle? Le responsable en parallèle me dit je vais vous demander une pièce d'identité pour noter vos coordonnées en cas de récidive et vous régler le coût de la chaussure soit 89 euros. Je réponds alors au responsable en quel honneur je réglerai 88 euros la chaussure alors qu'elle en vaut 44 euros soldés. Je lui dis donc qui est le voleur moi ou vous? Il me fait non vous en réglez que les 22 euros manquants. Je lui fait je préfère;

Ma question est la suivante peut-on considérer comme un vol l'échange de deux paires de chaussures à des coûts différents par inadvertance, alors qu'en passant en caisse la caissière ne se rend pas compte de mon erreur et que je sortais du magasin en ayant réglé l'article?

Le fait de me faire traiter de voleuse par deux agents alors que le fait intentionnel n'était pas présent m'a relativement énervé que j'ai dit à la caissière que je ne souhaitais pas régler la différence et souhaitais le remboursement de 22 euros. Le responsable du magasin m'a donc menacé d'appeler la police, estimant que je n'avais rien fait de grave je lui ai dit de l'appeler.

Quels sont mes droits?

Par **seb88**, le **24/04/2010** à **02:12**

[quote]un voleur c'est celui qui prend un article et sors du magasins sans le régler, chose que je n'ai pas fais[quote]

Non, le fait de changer l'artice de boite afin de payer moins cher est assimilé à du vol.

Vous allez avoir du mal a prouver que votre geste n'était pas intentionnel, beaucoup de vols ayant lieux de cette maniere.

A votre place, j'aurais réglé la facture , votre attitude pouvant les emmener a porter plainte contre vous pour vol par "lettre plainte" (pv simplifié) et donc passer devant le tribunal.

Votre coopération aurait été bénéfique pour vous dans ce cas.

Vos droits se limitent + à des devoirs, chacun étant responsable de ses actes (intentionnels ou non).

Bon courage pour la suite de vos événements.

Par **premiere**, le **22/01/2013** à **06:17**

Le voleur est allé trop loin, et nous espérons le retrouver plus tôt, ne pas installer la vidéo?

Sur le site today (<http://www.airjordanflight45.com/>), pour acheter une paire de Air Jordan 6 (<http://www.airjordanflight45.com/18-air-jordan-6-vi-retro>), ça va mieux!

Par **youris**, le **22/01/2013** à **10:32**

bjr,

première, je vous invite à approfondir vos connaissances du code pénal en particulier la définition de l'infraction de vol.

je crois que votre attitude vis à vis du personnel du magasin n'était pas la plus approprié dans votre situation.

cdt